



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi, 9 septembre 2019 à 19 h 04 à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

- Maire : Monsieur Michel Plourde
- Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
- Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
- Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
- Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
- Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
- Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 9 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Bons coups du mois

Reporté à une date ultérieure.

267-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT la remise du bon coup du mois à la séance d'octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS : Madame France Morissette, pour son premier roman : La rescapée de l'amour

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.0 **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2019 **Annexe 2.1**

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2019 (reporté)



No de résolution ou
annotation

	3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	Annexe 2.2
	3.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 9 septembre 2019	Annexe 3.1
	3.2	Adoption de la liste des chèques émis au 9 septembre 2019	Annexe 3.2
	3.3	Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier – Report en octobre	
	3.4	Dépôt du rapport de suivi budgétaire au 9 septembre 2019	Annexe 3.4
	3.5	Bibliothèque – Entente de résiliation de bail	Annexe 3.5
	3.6	Corporation développement économique de Danville Inc. – Aide financière – Ressources humaines	Annexe 3.6
	3.7	Aide financière aux organismes – Politique - Adoption	Annexe 3.7
	3.8	Mgr Thibault – Mandat réfection entrée et ascenseur – Autorisation	Annexe 3.8
	3.9	Caisse Desjardins – Dépôt d'un projet – Parc Smith – Autorisation	Annexe 3.9
	3.10	OMH de Danville – États financiers 2018 – Dépôt	Annexe 3.10
	4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
	4.1	Prix Pierre Grimard – Formulaire – Ratification	Annexe 4.1
	4.2	Prix Pierre Grimard – Nominations	Annexe 4.2
	4.3	Nomination du maire suppléant	
	4.4	Nomination du représentant suppléant à la MRC des Sources	
	5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
		<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
	6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
	6.1	Chemin Scotch Hill – Demande de prolongation et développement éventuel	Annexe 6.1
	6.2	Maison des jeunes – gestion de la patinoire – Autorisation de négociation	
	6.3	Vidange des fosses septiques – Suivi	Annexe 6.3
	6.4	Vidange de fosses septiques – 58 rue Pratte	Annexe 6.4
	6.5	Traverse scolaire – Carré - monsieur Brochu – Prince-Albert	Annexe 6.5
	6.6	Chemin Girard – Installation d'un lampadaire	Annexe 6.6
	6.7	Rue Elm – Installation d'un panneau d'arrêt	Annexe 6.7
	6.8	Conteneurs à déchets – Achat	Annexe 6.8
	6.9	Déchiqueteuse – Achat et échange	Annexe 6.9
	6.10	Kubota (2) – Inspection et vente	
	6.11	Emprise Chemin Nicolet-Falls – Autorisation de négociation pour une vente	Annexe 6.11
	7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
	7.1	Rapport des permis émis – Août 2019	Annexe 7.1
	7.2	106-108, rue Water – Confirmation du mandat aux procureurs	
	7.3	3, rue Grove – PIIA - Autorisation	Annexe 7.3
	7.4	Pratiko Inc. – 20-22, rue Saffin – Décision CPTAQ	Annexe 7.4
	8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
	8.1	Somum – Portail d'inscription – Ajout site internet	Annexe 8.1
	9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
	9.1	Désignation relative au terrain de balle – Jacques Besson	
	9.2	Maison des jeunes – Fête de clôture du 35e anniversaire – 28 septembre 2019	Annexe 9.2
	9.3	Atelier mes finances – Autorisation de prêt de salle	Annexe 9.3
	9.4	Exposition agricole de Richmond – Ouverture officielle – Invitation – 6 septembre 2019 à 20 h	Annexe 9.4
	9.5	Ravir – Peinture des trottoirs – Ratification de l'autorisation	
	9.6	Fédération des Villages-Relais - Projet Anekdote – Appui	Annexe 9.6
	9.7	Campagne de vaccination – Information	Annexe 9.7
	9.8	Bison en fête – Centre action bénévole de Windsor – 19 octobre 2019	Annexe 9.8
	9.9	Sûreté du Québec – Opération de sensibilisation	Annexe 9.9
	9.10	Inauguration Parc Masson – Invitation – 20 septembre AM	
	9.11	Village-Relais – 5 à 7 mercredi 25 septembre 2019 – Congrès FQM – Invitation	Annexe 9.11
	9.12	Œuvre élèves ADS – Exposition permanente – Autorisation	
		<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
	10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
	10.1	Symposium des arts de Danville – remerciement	Annexe 10.1
	10.2	MRC des Sources – Résumé de la séance du 28 août 2019	Annexe 10.2
	10.3	Remerciement – Départ à la retraite – Marie-Paule Gendron	Annexe 10.3
	10.4	STC des Sources – Sortie Victoriaville – 7 septembre 2019	Annexe 10.4
	10.5	Desjardins des Sources – Présentation de projets – 13 septembre 2019 à 12h	Annexe 10.5
	10.6	Secours-Amitié Estrie – Lancement 37 ^e édition de la loto-voyages	Annexe 10.6
	10.7	Dira-Estrie – Capsule sur la maltraitance – Septembre 2019	Annexe 10.7
	10.8	Campagne – Cancer de la prostate	Annexe 10.8
	10.9	Semaine de la culture – Calendrier des activités – Information	Annexe 10.9
	10.10	CCES – Nouvel exécutif – Information	Annexe 10.10



No de résolution ou annotation

	<p>10.11 Soupers communautaires – Invitation – 29 septembre 2019 de 13 h à 19 h Annexe 10.11</p> <p>10.12 Veille phytosanitaire, Bulletin numéro 10 Annexe 10.12</p> <p>10.13 CIUSSS de l'Estrie – Nomination Directeur général – Information Annexe 10.13</p> <p>10.14 Cour municipale – Rapport séance du 20 août 2019 Annexe 10.14</p> <p>10.15 Savoura – Direction au féminin – Annonce Annexe 10.15</p> <p>10.16 La violence conjugale – Municipalité Alliée Annexe 10.16</p> <p>10.17 MDJ au point – Conférence de presse – Invitation – 28 septembre 14h30 Annexe 10.17</p> <p>10.18 Place aux jeunes – Dîner réseautage – 29 septembre 2019 à 13h30 Annexe 10.18</p> <p>10.19 Agenda 21 – Présentation – Invitation – 27 septembre à 17 h – Polyvalente l'Escale Annexe 10.19</p> <p>10.20 UPA - Assemblée générale annuelle - 18 septembre 2019 à 18h30 à St-Camille Annexe 10.20</p> <p>10.21 Association pulmonaire – Sensibilisation au radon et à l'herbe à poux Annexe 10.21</p> <p>10.22 Alain Rayes - Félicitations – Gestion de la microrafale Annexe 10.22</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne Annexe 11.1</p> <p>11.2 Rapport de monsieur Simon Chênevert Annexe 11.2</p> <p>11.3 Rapport de madame Ginette Pinard Annexe 11.3</p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></p> <p>13.1 Prochaine assemblée régulière : mardi, le 24 septembre 2019 à 19 heures</p> <p>13.2 Trio Jeunesse emploi – Gala du mérite étudiant – 11 septembre 2019 à 17 heures</p> <p>13.3 Prix Pierre Grimard – 19 septembre 2019</p> <p>13.4 Brunch du Maire – 22 septembre 2019</p> <p>13.5 Semaine de la Culture – Quiz présenté par Effet V à Danville</p> <p>13.6 170^e anniversaire de Wotton – 5^e Souper bénéfice – 28 septembre 2019 à 18h30</p> <p>13.7 Maison des jeunes - Fête de Clôture du 35^e anniversaire – 28 septembre 2019 à compter de 13 h 00</p> <p>13.8 La Maison de NANA – Premier souper communautaire – 29 septembre 2019</p> <p>13.9 Journée du Bonjour – Hi – Holà – 17 octobre 2019 de 15h30 à 16h30</p> <p>13.10 Club Select Danville – Asbestos – 18 octobre 2019 – Hall de Shipton</p> <p>13.11 Soirée canadienne du DHCS – 19 octobre 2019</p> <p>13.12 Fondation du CSSS des Sources – Vins et fromages – 26 octobre 2019 à 17h30 – Centre O³</p> <p>13.13 Brunch des nouveaux arrivants – 17 novembre 2019</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p>
	<p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p>
268-2019	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2019</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2019</p> <p>Ce point est reporté à une date ultérieure.</p> <p>Prendre note que demain, le 10 septembre 2019, de 13H30 à 18 heures se tiendra au centre Mgr Thibault, un atelier portant sur l'alimentation. Venez apprendre des trucs et des astuces pour économiser pour économiser sur votre épicerie.</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>
269-2019	<p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 9 septembre 2019</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p>



No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne;
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 368 498.34 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

270-2019

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 9 septembre 2019 transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre;
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des chèques émis au 9 septembre 2019 telle que soumise au montant de 21 126.00 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité budgétaire

Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la Ville de Danville au 9 septembre 2019.

Josée Vendette, secrétaire-trésorière

3.3 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier – Report en septembre

La directrice générale informe les membres du Conseil que le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier sera reporté en octobre 2019 après la finalisation du rapport financier.

Le tout est soumis à titre d'information.

3.4 Dépôt du rapport de suivi budgétaire au 9 septembre 2019

La directrice générale dépose le rapport de suivi budgétaire au 9 septembre 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

271-2019

3.5 Bibliothèque – Entente de résiliation de bail - Mandat

CONSIDÉRANT les baux intervenus entre 9888683 Canada Inc et la Ville de Danville relativement à des locaux sis au 52, rue Daniel-Johnson, à Danville, lesquels abritent notamment la bibliothèque municipale et des équipements du service d'incendie de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rapatrier tous ses services communautaires au Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT la durée des baux convenus;

CONSIDÉRANT le plan de résiliation proposé par la direction générale suite à une rencontre de discussions tenue avec les représentants de 9888683 Canada Inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale pour finaliser les négociations de résiliation de baux avec les représentants de 9888683 Canada Inc. suivant le plan de résiliation proposé et les paramètres édictés par le conseil en séance préparatoire.

L'entente de résiliation sera soumise au conseil lorsqu'elle sera finalisée.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

272-2019

3.6 Corporation de développement économique de Danville Inc. – Aide financière – Ressources humaines

CONSIDÉRANT le travail effectué par la Corporation de développement économique de Danville Inc. pour assurer le développement du territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la collaboration décrétée par les Corporations de développement économique D'Asbestos et de Danville au début de l'année 2019;

CONSIDÉRANT la décision de la Corporation de développement économique de Danville de partager les coûts d'une ressource dédiée au développement économique avec la Corporation de développement économique d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la facture reçue par la Corporation de développement économique de Danville pour le partage de cette ressource au montant de 29 166.70 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Danville de collaborer financièrement au développement économique de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE VERSER à la Corporation de développement économique de Danville Inc. une somme de 30 000 \$ pour aider au financement de l'ajout d'une ressource dédiée au développement économique de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

273-2019

3.7 Aide financière aux organismes – Politique - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est constamment sollicitée par plusieurs organismes pour soutenir financièrement différents projets et événements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite se doter de critères pour évaluer les demandes et ainsi déterminer l'admissibilité des demandes à de l'aide financière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite privilégier les critères suivants :

- Organisme local
- Répercussions sur le milieu
- Rayonnement et visibilité
- Commandites lors des éditions antérieures
- Bilan des années antérieures (3 ans)
- Ressources fournies par la Ville
- Présence d'un comité organisateur provenant du milieu danvillois
- Risques inhérents à l'évènement
- OBNL ou équivalent
- Rémunération des membres du comité organisateur
- Œuvres de charité
- Retombées économiques pour la communauté
- Relation harmonieuse avec les représentants de la Ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a établi un pointage pour chacun de ces critères de façon à évaluer les demandes;

CONSIDÉRANT QUE cet outil est mis à la disposition du conseil pour les aider à prioriser les projets ou événements susceptibles de recevoir une aide financière de la Ville de Danville en argent ou en services;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER les critères d'évaluation des demandes d'aide financière présentées par les organismes tels que ci-avant énumérés.

D'OCTROYER un pointage maximal de 10 points par critères pour l'évaluation et la priorisation des demandes d'aide financière, le tout suivant un tableau établissant le pointage et la pondération.

DE REFUSER toute demande d'aide financière ne recevant pas un pointage minimal de 50 %.

ADOPTÉE



No de résolution ou
annotation

274-2019

3.8 Mgr Thibault – Mandat de réfection entrée et ascenseur - Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de rendre accessible les locaux du Centre Mgr Thibault aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT la présence d'une employée à mobilité réduite à titre d'employée permanente au sein d'un organisme communautaire ayant sa principale place d'affaires audit Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT QUE la présence de cette employée est une motivation de plus pour poursuivre le projet de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de regrouper tous ses services communautaires au Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT le vieillissement d'une partie significative des utilisateurs du Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de BG Architecte pour réaliser une étude préliminaire en vue d'ajouter un appareil élévateur pour personnes à mobilité réduite au Centre Mgr Thibault en date du 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services permettrait de concevoir des propositions pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, la majorité des locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un tel appareil élévateur nécessitera la réfection de l'entrée de la salle principale du Centre Mgr Thibault, laquelle requiert des travaux de toute façon;

CONSIDÉRANT les subventions disponibles pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services de BGA Architectes pour une somme si situant entre 8 000 \$ et 10 000 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale à poursuivre les démarches pour doter le Centre Mgr Thibault d'un appareil élévateur pour personnes à mobilité réduite.

D'AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Ville de Danville, toute demande d'aide financière pouvant permettre la réalisation de ce projet.

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

275-2019

3.9 Caisse Desjardins – Dépôt d'un projet – Parc Smith - Autorisation

CONSIDÉRANT l'aide financière offerte par Les Caisses Desjardins pour la réalisation de projets à vocation communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite procéder à l'acquisition d'une scène mobile pour desservir sa population et offrir des spectacles à divers emplacements sur son territoire dont notamment au Parc Smith, situé au carré de Danville;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition d'une telle scène lesquels avoisinent les 25 000 \$;


CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une aide financière permettrait la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès des Caisses Desjardins pour l'acquisition d'une scène mobile.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

 No de résolution ou annotation	<p>3.10 OMH de Danville – États financiers 2018 – Dépôt</p> <p>La directrice générale de la Ville de Danville dépose les états financiers 2018 de l'OMH de Danville. Ces états financiers font état de revenus de l'ordre de 108 086 \$ et de dépenses de l'ordre de 107 830 \$ pour un surplus généré de 256 \$.</p> <p>Prendre note que l'OMH de Danville fait dorénavant partie de l'OMH des Sources et que les déficits de ce nouvel OMH sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC des Sources par le biais de la MRC des Sources.</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
<p>276-2019</p>	<p>4.1 Prix Pierre Grimard – Formulaire - Ratification</p> <p>CONSIDÉRANT l'échange de courriels intervenu entre la direction générale de la Ville et les membres du conseil pour approuver le formulaire de mise en candidature du Prix Pierre Grimard, édition 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT l'assentiment des membres du conseil au projet de formulaire soumis;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RATIFIER l'approbation du formulaire de mise en candidature du Prix Pierre Grimard suivant le projet proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.2 Prix Pierre Grimard - Nominations</p> <p>Madame Nathalie Boissé informe les membres du conseil de la Ville de Danville des candidatures reçues pour le prix Pierre Grimard de même que le nom de la personne retenue par le jury pour recevoir le prix Pierre Grimard, édition 2019.</p> <p>Ce nom demeurera confidentiel jusqu'à ce que le récipiendaire soit informé de sa nomination.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>277-2019</p>	<p>4.3 Nomination du maire suppléant</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 56 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> prévoyant que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller qui agit comme maire suppléant;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boissé a été désignée comme maire suppléant le 5 mars 2018 par la résolution numéro 97-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE sa nomination a été prolongée par la résolution numéro 338-2018 adoptée le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Maire souhaite que madame Boissé l'assiste dans ses fonctions à la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire propose la nomination de madame Ginette Pinard;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Pinard accepte de le seconder dans son mandat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER madame Ginette Pinard comme maire suppléant à compter de la fin de la présente séance.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux changements appropriés auprès de toutes les instances concernées et de modifier la rémunération des élus en conséquence, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>278-2019</p>	<p>4.4 Nomination du représentant suppléant à la MRC des Sources</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pitre a été désignée comme substitut de la Ville de Danville au sein du conseil de la MRC des Sources le 20 novembre 2017 par la résolution numéro 381-2017;</p>



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pitre est appelé à développer des projets au sein de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE le Maire souhaite que madame Boissé le remplace, au besoin, dans ses fonctions à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boissé a déjà siégé au sein du conseil de la MRC des Sources alors qu'elle avait été nommée comme substitut par la résolution numéro 149-2017 du 20 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boissé accepte de représenter la Ville de Danville au sein du conseil de la MRC des Sources en l'absence du maire, monsieur Michel Plourde;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER madame Nathalie Boissé comme substitut au sein du conseil de la MRC des Sources à compter du 1^{er} octobre 2019.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux changements appropriés auprès de toutes les instances concernées et de modifier la rémunération des élus en conséquence, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉE

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est traité à ce titre.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-François Girardin désire obtenir un suivi du dossier de desserte des rues Stanley, Brochu et als. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que les demandes de financement sont en cours et que des discussions ont lieu avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour pouvoir accélérer le traitement des demandes d'aide financière. Le MAMH a rejeté la demande de financement dans le cadre du programme Primeau et suggère de déposer le dossier dans les demandes en vertu de la TECQ, Or, un nouveau programme sera disponible sous peu, soit le FIMEAU, et le conseil souhaite déposer le projet dans ce nouveau programme qui, selon les informations obtenues, serait plus avantageux pour les citoyens.

Monsieur Simon Tessier demande si un fossé sera aménagé pour capter les eaux de ruissellement en provenance des anciens terrains de Minçavi. La directrice générale informe monsieur Tessier qu'une rencontre a eu lieu ce matin avec les ingénieurs et qu'une recommandation de travaux devrait être émise sous peu. Dès que la recommandation sera faite, les travaux seront réalisés.

Monsieur Éric Dupuis demande aux membres du conseil de changer le revêtement de la rue Marchand, sur laquelle il habite car ce revêtement est très glissant dès qu'il pleut et la route devient extrêmement dangereuse. Il fait état des matériaux utilisés lors de la confection de la rue et des conséquences du passage de plusieurs véhicules lourds sur ce chemin. Monsieur le Maire indique être au courant de cette problématique et que la Ville sait qu'elle devra refaire l'assise complète de la rue pour régler le problème. Malheureusement, cela n'est pas prioritaire actuellement. La directrice générale informe les membres du conseil que du gravier a été ajouté sur ledit chemin, il y a quelques jours et que les travaux publics surveillent le chemin. Monsieur Dupuis indique qu'il faudrait plus de gravier pour sécuriser les lieux. La directrice générale en prend bonne note.

Monsieur Daniel Pelchat informe les membres du conseil qu'il reçoit un compte de taxes pour un matricule qui devrait être une rue de Danville. Il demande de vérifier les titres et de s'assurer que cette rue est bel et bien la propriété de la Ville de Danville. La directrice générale fera les vérifications qui s'imposent.


6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

279-2019

6.1 Chemin Scotch Hill – Demande de prolongation et de développement éventuel

CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du lot 4 835 620 pour le prolongement du chemin Scotch Hill jusqu'à la limite de la propriété de la Ville de Danville, soit sur une distance de plus ou moins 500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de ce chemin permettrait l'accès et le développement de lots dans ce secteur;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT l'offre du propriétaire de déboiser l'emprise du chemin appartenant à la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à négocier avec le propriétaire du lot 4 835 620 les modalités de déboisement de l'emprise du Chemin Scotch Hill, propriété de la Ville de Danville de façon à ce que la Ville puisse procéder, l'an prochain, à l'aménagement de la rue de façon à desservir ledit lot.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>280-2019</p>	<p>6.2 Maison des jeunes Au Point – Gestion de la patinoire – Autorisation de négociation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Maison des jeunes Au Point de Danville pour gérer la patinoire municipale et l'anneau de glace pour l'hiver 2019-2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, la gestion de la patinoire a été faite par deux jeunes adultes sous la supervision des travaux publics;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il pourrait être opportun de mandater un gestionnaire-utilisateur pour gérer ladite patinoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à négocier avec la Maison des Jeunes Au point un contrat de gestion de la patinoire et de l'anneau de glace de la Ville de Danville suivant les sommes décrétées au budget 2019 pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.3 Vidange des fosses septiques – Suivi- Informations</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que 610 fosses sur un total de 628 ont été visitées au 23 août 2019. De ces fosses, 556 ont été vidangées et 56 devront être revisitées.</p> <p>Un seul cas demeurera problématique pour 4 ans en raison de l'impossibilité de passer sur le pont privé.</p> <p>Le tout est soumis pour informations.</p>
<p>281-2019</p>	<p>6.4 Vidange de fosses septiques – 58, rue Pratte</p> <p>CONSIDÉRANT le règlement numéro 195-2019 établissant les modalités d'imposition pour l'année 2019 et la taxation imposée pour la vidange de fosses septiques établie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la fosse du 58, rue Pratte ne peut être vidangée suivant les modalités établies en raison de la capacité portante du pont privé permettant l'accès à la propriété et les camions possédés par l'entreprise ayant obtenue le contrat de vidanges des installations septiques à la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une vidange particulière devra être organisée à tous les 4 ans;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les installations ont été changées en 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il se peut que les coûts de cette vidange excède le tarif fixé;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PRENDRE ACTE de la problématique de vidange relative au 58, rue Pratte.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à organiser la vidange des installations septiques du 58, rue Pratte lorsqu'il le sera requis, le tout au tarif fixé pour la vidange des fosses septiques en vertu du contrat octroyé par la MRC des Sources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution ou
annotation

282-2019

6.5 Traverse scolaire – Carré – monsieur Brochu – Prince-Albert

CONSIDÉRANT la traverse piétonnière existante au coin du carré et de la rue du Carmel;

CONSIDÉRANT QUE cette traverse n'est pas facilement visible;

CONSIDÉRANT QUE des enfants utilisent cette traverse pour se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT les accidents survenus récemment;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes sont appuyées par les représentants de la Sûreté du Québec, lesquels suggèrent des interventions à cette intersection;

CONSIDÉRANT la circulation à cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'il faut permettre l'accès de la rue du Carmel aux véhicules lourds pour de la livraison locale;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE RÉFÉRER cette problématique au comité de circulation de la Ville.

D'AUTORISER la directrice générale à installer une signalisation temporaire pour sécuriser les lieux, le temps que le comité formule ses recommandations.

ADOPTÉE

283-2019

6.6 Chemin Girard – Installation d'un lampadaire

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour installer un lampadaire au début du Chemin Girard;

CONSIDÉRANT la configuration des lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE RÉFÉRER cette problématique au comité de circulation de la Ville.

ADOPTÉE

284-2019

6.7 Rue Elm – Installation d'un panneau d'arrêt

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Elm à l'intersection de la rue Crown;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues quant à la dangerosité de cette intersection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Elm à l'intersection de la rue Crown.

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la diffusion des avis requis pour ce faire et de procéder à l'installation dudit panneau d'arrêt.

ADOPTÉE


285-2019


6.8 Conteneurs à déchet – Achat


CONSIDÉRANT QUE la Ville loue annuellement des conteneurs à déchets pour ses édifices;


CONSIDÉRANT les coûts de location annuels;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de nos propres conteneurs;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT la plus basse proposition reçue de Soudure Mario Thomassin au prix de 2 975 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par Madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat de deux conteneurs à déchets auprès de Soudure Mario Thomassin au prix de 2 975 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>286-2019</p>	<p>6.9 Déchiqueteuse à feuilles – Achat et échange</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville possède une déchiqueteuse à feuilles nécessitant un tracteur compatible pour la faire fonctionner;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville n'a plus accès au tracteur qui était compatible avec cet équipement puisqu'il fut vendu à un tiers par le co-proprétaire, la Corporation de développement de l'Étang Burbank;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de doter la Ville d'un tel équipement;</p> <p>CONSIDÉRANT la déchiqueteuse usagée trouvée chez Kubota;</p> <p>CONSIDÉRANT l'échange proposé pour notre déchiqueteuse;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat de la déchiqueteuse usagée de marque Salsco 6235BXt au prix de 10 000 \$, plus les taxes applicables.</p> <p>DE METTRE en vente notre déchiqueteuse pendant une période de quatre (4) mois et à défaut de la vendre pour le prix offert pour l'échange, de l'échanger en crédit de cet achat.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.10 Kubota (2) – Inspection et vente</p> <p>La directrice Générale informe les membres du conseil que la Ville est propriétaire de deux tracteurs Kubota non fonctionnels qui sont entreposés dans le fond de la cour des travaux publics. Avant l'achat du nouveau tracteur, ces tracteurs ont été inspectés pour voir si nous ne pouvions pas les réparer ou en réparer au moins un afin de les utiliser. Malheureusement, les tracteurs ne pouvaient être réparés. La directrice générale a donc remis les deux véhicules. Comme ces véhicules ne peuvent être récupérés même pour les pièces, les tracteurs seront vendus à la ferraille.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>6.11 Emprise Chemin Nicolet-Falls – Autorisation de négociation pour une vente</p> <p>Ce dossier est reporté à une date ultérieure.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Rapport des permis émis – Août 2019</p> <p>La directrice générale dépose le rapport des permis émis en août 2019. 26 permis ont été délivrés au cours du mois d'août pour une valeur de 492 400 \$.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>287-2019</p>	<p>7.2 106-108, rue Water – Confirmation de mandat aux procureurs</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution numéro 64-2019 adoptée le 4 mars 2019 confiant le mandat à nos procureurs d'instituer des procédures en démolition du bâtiment sis au 106-108, rue Water à Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat d'expertise additionnelle donné par le conseil en date du 8 juillet 2019 par la résolution numéro 227-2019 afin d'établir l'état de vétusté dudit bâtiment;</p> <p>CONSIDÉRANT le rapport reçu, lequel est non équivoque;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT la pertinence d'obtenir la démolition dudit bâtiment;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est toujours abandonné et que le propriétaire ne s'en occupe plus depuis longtemps;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RÉITÉRER le mandat octroyé à nos procureurs, Therrien, Couture, pour entreprendre les procédures requises pour obtenir la démolition du bâtiment sis au 106-108, rue Water, dans les meilleurs délais.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>288-2019</p>	<p>7.3 3, RUE Grove – PIIA - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de travaux extérieurs relative à l'immeuble sise au 3, rue Grove à Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans la zone protégé par le PIIA adopté par la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le changement des ouvertures et la réfection de la brique sur la façade sise sur la rue Daniel-Johnson;</p> <p>CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à utiliser les matériaux de revêtements que l'on retrouve actuellement sur l'immeuble et à respecter le caractère patrimonial existant de l'immeuble;</p> <p>CONSIDÉRANT les deux propositions d'aménagement déposées;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande additionnelle pour remplacer la porte de garage sise sur le côté par deux portes françaises blanches;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme, après analyse de la demande, considèrent que la proposition numéro 2 est souhaitable et que les deux propositions de même que la demande additionnelle pour le remplacement de la porte de garage respectent les exigences du Règlement numéro 488 et permettent la protection du cachet original du bâtiment;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipale de faire droit à la demande du propriétaire du 3, rue Grove à Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la réalisation des travaux demandés par le propriétaire de l'immeuble sis au 3, rue Grove à Danville lesquels consistent à remplacer les ouvertures de la façade de l'immeuble sise sur la rue Daniel-Johnson suivant la proposition numéro 2 déposée, de refaire le revêtement de brique par une brique similaire à celle existante et de changer la porte de garage par deux portes françaises.</p> <p>D'AUTORISER l'émission d'un permis de rénovation suivant les conditions mentionnées à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.4 Pratiko Inc. – 20-22, rue Saffin – Décision CPTAQ</p> <p>La directrice générale dépose la décision préliminaire de la CPTAQ portant le numéro 423746 autorisant la tenue des activités souhaitées par Pratiko Inc. sur la propriété sise au 20-22, rue Saffin à Danville.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
<p>289-2019</p>	<p>8.1 Somum – Portail d'inscription – Ajout du site internet</p> <p>CONSIDÉRANT la problématique vécue lors de la contamination du puit d'eau potable alimentant les résidents du Domaine Boudreau;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QU'Il serait souhaitable que les citoyens puissent s'inscrire sur le site de la Ville de Danville pour recevoir des alertes concernant leur secteur;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a déjà acquis le logiciel Somum et qu'elle est en mesure à partir de ce logiciel de communiquer avec les citoyens en cas d'urgence;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Il y a aurait lieu d'implanter le portail Jean-Paul sur le site de la Ville de Danville pour permettre aux citoyens de s'inscrire à ces alertes et de mettre à jour les données les concernant;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition reçue pour ce faire au montant de 594.00 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'implantation du portail Jean-Paul sur le site de la Ville de Danville, le tout suivant la proposition de Somum daté du 6 septembre 2019 au montant de 594.00 \$, plus les taxes applicables.</p> <p>D'AUTORISER la formation des employés en conséquence.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
<p>290-2019</p>	<p>9.1 Désignation relative au terrain de balle – Jacques St-Amant (Besson)</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions tenues sur les réseaux sociaux au cours des derniers jours relativement à la pertinence de désigner le terrain de balle en l'honneur de monsieur Jacques St-Amant (Besson) décédé récemment;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle porte déjà le nom de Terrain de balle Donald Roy;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce nom demeurera car monsieur Roy fut l'instigateur et le responsable de la mise en place de l'actuel terrain de balle en 1985;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a mis en place un comité de toponymie, lequel est chargé d'étudier les demandes de ce genre et de faire des recommandations au conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RÉFÉRER l'étude sur la pertinence ou non, et, s'il y a lieu, sur la façon de rendre hommage à la mémoire de monsieur Jacques St-Amant (Besson) au comité de toponymie de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>291-2019</p>	<p>9.2 Maison des Jeunes Au Point de Danville – Fête de clôture du 35^e anniversaire- 28 septembre 2019</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de la Maison des jeunes Au Point de Danville pour tenir une fête publique sur les terrains de Mgr Thibault pour célébrer la clôture du 35 e anniversaire d'existence de ladite maison des jeunes le 28 septembre prochain;</p> <p>CONSIDÉRANT les mesures de sécurité planifiées pour l'évènement;</p> <p>CONSIDÉRANT les demandes de prêts d'équipements et de services formulées à la direction générale lors de la rencontre tenue le 27 août 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation de la fête effectuée séance tenante par monsieur Jean Couture de la Maison des jeunes Au point;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la tenue de la fête de clôture du 35^e anniversaire de la Maison des jeunes Au point de Danville le 28 septembre 2019;</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à prêter les équipements demandés et à donner les services requis pour la tenue de ladite fête.</p>

	ADOPTÉE
 <p data-bbox="87 352 282 397">No de résolution ou annotation</p> <p data-bbox="87 432 207 459">292-2019</p>	<p data-bbox="310 145 1062 172">9.3 Atelier des finances – Autorisation de prêt de salle</p> <p data-bbox="310 206 1471 271">CONSIDÉRANT la proposition de formation offerte par madame Mélissa Michon-Beaulieu, conseillère en éducation financière du Service budgétaire populaire des Sources;</p> <p data-bbox="310 306 1471 370">CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend 4 séances de formation sur les finances personnelles s’adressant à la population en général;</p> <p data-bbox="310 405 1425 432">CONSIDÉRANT QUE ces formations sont dispensées gratuitement et sont offertes à tous;</p> <p data-bbox="310 467 1159 494">CONSIDÉRANT la demande de prêt de local au centre Mgr Thibault;</p> <p data-bbox="310 529 1122 620">EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p data-bbox="310 655 1471 720">D’AUTORISER le prêt d’une salle au Service budgétaire populaire des Sources pour la tenue des formations proposées, et ce, gratuitement.</p> <p data-bbox="1338 720 1471 747" style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p data-bbox="310 790 1471 854">9.4 Exposition agricole de Richmond – Ouverture officielle – Invitation – 6 septembre 2019 à 20 h</p> <p data-bbox="310 889 1471 954">La directrice générale informe les membres du conseil municipal que l’ouverture de la 163^e édition de l’Expo de Richmond se tiendra le vendredi, 6 septembre 2019 à 20 heures.</p> <p data-bbox="310 989 915 1016">Les membres du conseil sont invités à y assister.</p> <p data-bbox="310 1051 786 1077">Le tout est soumis à titre d’information.</p>
<p data-bbox="87 1112 207 1139">293-2019</p>	<p data-bbox="310 1112 1192 1139">9.5 RAVIR – Peinture des trottoirs – Ratification de l’autorisation</p> <p data-bbox="310 1174 1471 1239">CONSIDÉRANT QUE RAVIR a demandé la permission de peindre des trottoirs pour embellir la Ville de Danville pour le Symposium des Arts de Danville;</p> <p data-bbox="310 1274 1471 1338">CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée entre le dernier conseil et la tenue de l’évènement;</p> <p data-bbox="310 1373 1409 1400">CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont consenti à cette demande par courriel;</p> <p data-bbox="310 1435 1029 1462">CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de ratifier cette autorisation;</p> <p data-bbox="310 1497 1192 1588">EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p data-bbox="310 1623 1471 1688">DE RATIFIER l’autorisation donnée par courriel à Ravir pour peindre les trottoirs de la Ville de Danville.</p> <p data-bbox="310 1723 1471 1787">D’AUTORISER le versement d’une somme de 500 \$ à madame Véronique Boislard pour la réalisation du projet.</p> <p data-bbox="1338 1787 1471 1814" style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p data-bbox="87 1852 207 1878">294-2019</p>	<p data-bbox="310 1852 1143 1878">9.6 Fédération des Villages-Relais – Projet Anekdote - Appui</p> <p data-bbox="310 1913 1471 1978">CONSIDÉRANT la demande d’appui formulée par la Fédération des Villages-relais du Québec de reconnaître la plateforme Anekdote comme outil de promotion des villages l’utilisant;</p> <p data-bbox="310 2013 1471 2185">CONSIDÉRANT QU’Anekdote est une société technologique québécoise ayant créé une plateforme numérique ayant pour but d’informer et de divertir en dispensant de l’information à caractère historique, culturel et communautaire à l’égard des noms de rues, parcs, monuments et lieux historiques et de lieux en général tout en englobant des fonctionnalités de géolocalisation, le tout de façon auditive;</p> <p data-bbox="310 2220 1471 2284">CONSIDÉRANT QUE les villes, membres de la Fédération des Villages-Relais bénéficieraient d’un apport au développement économique du secteur numérique et touristique de leurs territoires respectifs en se dotant de cette plateforme;</p> <p data-bbox="310 2319 1471 2427">CONSIDÉRANT QUE l’introduction de cette plateforme pourrait avoir pour effet de retenir les passants et touristes sur notre territoire et, par conséquent, de promouvoir l’économie des commerces de ce dernier;</p>



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la plateforme numérique Anekdote permettra d'éviter graduellement les écriteaux explicatifs et les pamphlets, ce qui constituera une évolution positive pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme numérique Anekdote contribuera également à faire connaître les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs et qu'elle aidera également à faire connaître l'histoire des villages membres qui est peu ou pas connue;

CONSIDÉRANT QU'au niveau social et culturel, la plateforme est un outil unique de conservation et de promotion des faits historiques, culturels et des attraits et des événements qui ont sculpté les collectivités du monde grâce, entre autres, à la possibilité de narration audio dans toutes les langues;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Anekdote s'avère également un outil pédagogique tout aussi unique qui favorise le transfert de connaissance en alliant le numérique et l'humain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville pourrait promouvoir son histoire et son patrimoine par cet outil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE SOUTENIR l'étude d'un projet participatif des villes membres de la Fédération des Villages-Relais du Québec pour l'implantation de la plateforme Anekdote;

D'OBTENIR, par le biais de la Fédération des Villages-Relais, une proposition de tarifs pour l'implantation et le déploiement de la plateforme Anekdote;

DE PROPOSER à la Fédération des Villages-Relais de demander au gouvernement du Québec de libérer des fonds à provenance des surplus de la SAAQ pour financer ce projet, lequel mettra en valeur le territoire du Québec et permet au ministère des Transport d'économiser sur l'implantation d'haltes-routières puisque les villages-relais offrent les services en conséquence.

ADOPTÉE

9.7 Campagne de vaccination - Information

La directrice générale informe le conseil municipal et la population présente qu'une campagne de vaccination contre la grippe sera tenue dans la région par le CISSSE-CHUS à partir du 1^{er} novembre 2019.

La prise de rendez-vous peut être faite à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.8 Bison en fête - Centre action bénévole de Windsor – 19 octobre 2019

La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils sont invités à un souper-bénéfice nommé « Bison en fête » au profit du Centre d'action bénévole de Windsor le samedi 19 octobre 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.9 Sûreté du Québec – Opération de sensibilisation


La directrice générale informe les membres du conseil et la population qu'une opération de sensibilisation en lien avec la rentrée scolaire sera tenue par la Sûreté du Québec dans les prochains jours. Un rappel est fait à la population de respecter la signalisation routière et de porter attention aux enfants.


Le tout est soumis à titre d'information.

9.10 Inauguration du parc Masson – Invitation – 20 septembre 2019 à 11 heures

La directrice générale invite les membres du conseil à assister à l'inauguration officielle du parc Masson le 20 septembre 2019 à 11 heures.

Elle invite également la population à visiter ce parc complètement rénové. Un bel exemple de collaboration entre les différents intervenants de la région. Elle remercie spécialement le conseil et les employés de la Ville qui ont été mis à contribution pour la réalisation de ce projet.

	Le tout est soumis à titre d'information.
 No de résolution ou annotation	<p>9.11 Village-Relais – 5 à 7, mercredi 25 septembre 2019 – Congrès FQM – Invitation</p> <p>Monsieur Gilbert Simard, président de la Fédération des Villages-Relais invite les membres du conseil à assister au 5 à 7 des Villages-Relais qui se tiendra en amont du Congrès de la FQM le 25 septembre prochain à Québec.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
295-2019	<p>9.12 Œuvre élèves ADS – Exposition permanente – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Symposium des Arts de Danville, les élèves de l'école ADS ont réalisé une œuvre portant sur l'environnement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les élèves offrent à la Ville l'opportunité d'exposer cette œuvre dans la salle du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ACCEPTER la proposition des élèves de l'école ADS.</p> <p>D'EXPOSER l'œuvre réalisée par les élèves de l'école ADS dans la salle du conseil municipal.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Éric Dupuis présente ses observations sur la demande d'acquisition de l'emprise de l'ancien chemin Nicolet-Falls. Il suggère à la ville de vendre le chemin et de conserver la propriété du pont. Cela permettra d'éviter des frais d'entretien et de déneigement. Pour ce qui est du pont, il faudra simplement le détruire ou le conserver dans son état actuel.</p> <p>Monsieur le Maire recommande de demander une opinion légale sur la propriété du pont et sur les obligations de la ville à l'égard de ces ponts qui ne sont plus utilisés.</p> <p>Monsieur Dupuis a mandat de rénover la maison et de faire en sorte de la louer.</p> <p>Monsieur Daniel Pelchat remet à la directrice générale une demande qu'il formule à la CPTAQ pour que la ville complète la partie qu'elle doit compléter. Le tout sera remis à l'urbaniste pour traitement.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>Des remerciements seront adressés par le Maire à madame Marie-Paule Gendron. Elle a toujours su maintenir une belle relation de respect entre ses activités professionnelles (radio) et les municipalités du territoire. Tous les membres du conseil sont unanimes à souligner le professionnalisme de cette grande dame de la région.</p> <p>Des félicitations seront également adressées au nouvel exécutif de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources.</p> <p>La Ville de Danville appuiera également la campagne contre la Violence conjugale à titre de municipalité alliée.</p> <p>Mesdames Nathalie Boissé et Ginette Pinard participeront au dîner réseautage de Place aux jeunes, lequel se tiendra le 29 septembre 2019 à un endroit à déterminer.</p>
	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Les rapports des membres du Conseil indiqués à l'ordre du jour sont déposés.</p> <p>Monsieur le Maire fait un tour de table pour que chaque membre du Conseil puisse faire état d'un point important réalisé pendant le mois.</p>
	<p>12.0 VARIA</p> <p>Aucun point n'est traité.</p>

 No de résolution ou annotation	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le Maire et les Conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>Prendre note que le Club Sélect Danville – Asbestos tiendra son évènement le 15 novembre 2019 au lieu du 18 octobre 2019 au Hall de Shipton.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée au conseil.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p>296-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 21 h 02.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette